



Nations Unies

Conseil de sécurité

CS/10895

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Conseil de sécurité

6906^e séance – matin & après-midi

DE NOMBREUX ÉTATS EXHORTENT ISRAËLIENS ET PALESTINIENS À REPRENDRE AU PLUS VITE ET SANS CONDITIONS LEURS NÉGOCIATIONS DIRECTES

L'année 2013 devrait être décisive pour une solution à deux États, rappelle le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient

La plupart des délégations, qui se sont exprimées aujourd'hui, lors d'un débat public du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, ont exhorté Israéliens et Palestiniens à reprendre leurs négociations directes le plus tôt possible et sans conditions.

« Nous ne pouvons pas laisser passer une autre année sans une action courageuse visant la réalisation de l'objectif d'une solution à deux États », a souligné, de son côté, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry. À cet égard, 2013 devrait être une « année décisive », a-t-il dit, en réitérant les propos tenus à plusieurs reprises par le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon.

Le Coordonnateur spécial a appelé les parties à reprendre les négociations dans cette période critique. « Aucun effort international seul ne sera suffisant s'il n'y a pas la volonté nécessaire des parties », a-t-il prévenu.

« Les conséquences de l'inaction pourraient être terribles pour chacun », a averti M. Serry, pour qui « les parties doivent non seulement être ouvertes à de nouvelles initiatives pour sortir de l'impasse actuelle, mais doivent aussi faire preuve de sérieux ».

« Ainsi, si Israël est sérieux quant à une solution à deux États, il doit reconnaître l'impact négatif de la poursuite de la construction de colonies de peuplement », a-t-il estimé. Quant au sérieux palestinien, a-t-il dit, il doit être « manifesté en évitant toute action dans les arènes internationales alors que les pourparlers commenceront ».

M. Serry a noté que cette séance du Conseil se tenait au moment où se déroulent sur le terrain des événements susceptibles d'affecter le processus de paix lui-même, notamment les élections d'hier en Israël, celles d'aujourd'hui en Jordanie et le début du second mandat de l'Administration américaine.

Les négociations directes entre Israéliens et Palestiniens sont dans l'impasse depuis septembre 2010, après qu'Israël eut refusé de proroger la période de gel de ses activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés.

Au cours du débat, près d'une cinquantaine de délégations ont condamné la poursuite de ces activités, lesquelles ont connu ces derniers mois, a précisé M. Serry, une accélération « dramatique ».

Le Ministre palestinien des affaires étrangères, M. Riad Al Malki, a ainsi regretté que la période qui a suivi l'adoption de la décision historique du 29 novembre 2012 de l'Assemblée générale d'accorder à la Palestine un statut d'État observateur non membre de l'ONU eut été marquée par des actions israéliennes en complète contradiction avec l'objectif d'une solution à deux États.

Outre les plans d'Israël d'installer des colonies de peuplement dans les zones sensibles, appelées « zone E1 », il a mentionné la rétention des revenus fiscaux palestiniens qui a exacerbé la crise financière et compromis le fonctionnement des institutions nationales et du système de gouvernance démocratique palestiniens.

Évoquant l'intervention du Président palestinien Mahmoud Abbas devant l'Assemblée générale, en novembre dernier, le délégué d'Israël a souligné que les Palestiniens, malgré leur engagement, n'avaient pas bougé le moindre petit doigt pour reprendre les négociations. Il a assuré qu'il n'existait qu'une seule voie vers l'établissement d'un État, celle-ci passant par des négociations directes entre Jérusalem et Ramallah. « La paix doit être négociée, elle ne peut pas être imposée », a-t-il déclaré.

La plupart des délégations, qui ont pris part à ce débat, ont appelé à une reprise des pourparlers directs entre Israéliens et Palestiniens, tout en condamnant la poursuite de la construction par Israël de colonies de peuplement.

Celle de l'Égypte a jugé nécessaire que tous les plans relatifs à l'implantation de colonies de peuplement soient gelés et que le Conseil de sécurité envisage des sanctions dans le cas contraire. De même, a-t-elle souhaité, les efforts de réconciliation entre Palestiniens doivent être encouragés, « de manière claire et sans équivoque ».

Le Coordonnateur spécial et les délégués ont également discuté de la situation en Syrie et au Liban. Le conflit en Syrie est entré dans son vingt-deuxième mois et a fait près de 60 000 morts entre le 15 mars 2011 et le 30 novembre 2012, a fait remarquer M. Serry, en annonçant que le Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes, M. Lakhdar Brahimi, présentera un exposé devant le Conseil de sécurité, à la fin du mois.

Quant au Liban, la situation est restée relativement calme depuis le mois dernier, en dépit de tensions persistantes liées au conflit en cours en Syrie.

Plusieurs pays, à l'instar des États-Unis et de la Fédération de Russie, ont notamment rappelé la pertinence du Communiqué de Genève. Si la déléguée américaine a salué la coalition de l'opposition pour satisfaire les besoins du peuple syrien dès maintenant, son homologue russe a déploré que celle-ci n'ait pas réalisé de progrès.

Le délégué de la Syrie a, quant à lui, annoncé que les autorités de son pays présenteront prochainement un programme politique global visant à résoudre la crise dans son pays, une politique, a-t-il dit, qui sera fondée sur le dialogue national entre tous les Syriens.

Le représentant de l'Arabie saoudite a demandé à ce que tous les auteurs de crimes et atrocités commis en Syrie soient traduits en justice, et a appelé à soutenir la Coalition nationale syrienne, laquelle est, selon lui, représentative de la population syrienne dans toute sa diversité.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT, Y COMPRIS LA QUESTION PALESTINIENNE

Déclarations

M. ROBERT SERRY, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, a affirmé que cette séance se tenait au moment où se déroulaient sur le terrain des événements susceptibles d'affecter le processus de paix lui-même. Il a rappelé que des élections s'étaient déroulées hier en Israël et que d'autres avaient eu lieu aujourd'hui en Jordanie, tandis que l'Administration américaine entamait un deuxième mandat cette semaine. Alors que le processus de formation d'un gouvernement en Israël pourrait prendre des semaines, il faut espérer que la prochaine équipe s'engagera dans la poursuite commune de la paix, a-t-il dit.

Le Coordonnateur spécial a souligné que le Secrétaire général avait répété à plusieurs reprises que l'année 2013 serait décisive pour une solution à deux États et que les parties devraient manifester maintenant leur volonté politique à coopérer, avec des efforts renouvelés en vue de réaliser cet objectif.

M. Serry a exhorté les parties à reprendre les négociations dans cette période critique. Aucun effort international seul ne sera suffisant s'il n'y a pas la volonté nécessaire des parties, a-t-il dit.

M. Serry a fait état d'un accroissement dramatique des annonces de colonies israéliennes, y compris la zone critique E1, et de la rétention par Israël des recettes fiscales qu'il collecte au nom de l'Autorité palestinienne, des faits largement condamnés, y compris par les Nations Unies. Le Président Mahmoud Abbas a averti que des constructions dans la zone E1 reviendraient à franchir une ligne rouge, et que si les plans étaient mis en œuvre, il s'y opposerait auprès d'instances internationales, y compris la Cour pénale internationale (CPI).

Le Coordonnateur spécial a exhorté les deux parties à s'abstenir de toute action qui compliquerait la reprise de négociations et a appelé Israël à rétablir sans délai les transferts transparents de taxes et de revenus douaniers. Il a précisé que la rétention des recettes fiscales et des taxes douanières avait déjà considérablement affaibli la capacité du Gouvernement palestinien à remplir ses obligations.

À Gaza, le retour au calme en novembre dernier sous les auspices de l'Égypte a été maintenu, en dépit de certaines tensions, a indiqué M. Serry. Dans le cadre de la réconciliation interpalestinienne, le Président Abbas a rencontré, le 10 janvier dernier au Caire, le dirigeant du Hamas Khaled Meshaal. Le 17 janvier, a-t-il ajouté, des membres du Fatah et du Hamas ont entamé dans la capitale égyptienne le début d'une série de réunions régulières. Pour que de véritables progrès soient réalisés, le temps est venu pour le Hamas de clarifier sa position sur les questions centrales, a estimé M. Serry.

Il a rappelé qu'étant donné les calendriers politiques des parties concernées, il ne restait que quelques semaines pour préparer une nouvelle initiative. Les dirigeants israéliens et palestiniens ont assuré qu'une solution à deux États était la seule voie vers une paix durable. Mais, a-t-il ajouté, ils doivent réaliser qu'en l'absence d'engagement sérieux, le processus de paix nécessitera toujours des soins intensifs et que la stabilité sur le terrain sera encore plus menacée.

Les conséquences de l'inaction pourraient être terribles pour chacun. Les parties doivent, par conséquent, non seulement être ouvertes à de nouvelles initiatives pour sortir de l'impasse actuelle, mais elles doivent aussi faire preuve de sérieux. Ainsi, si Israël est sérieux quant à une solution à deux États, il doit reconnaître l'impact négatif de la poursuite de la construction de colonies de peuplement. Le sérieux palestinien doit être manifesté en évitant toute action dans les instances internationales au moment où les pourparlers directs reprendront.

Les deux parties, a poursuivi le Coordonnateur spécial, doivent réaffirmer leur engagement en faveur d'une solution négociée à deux États conforme à la Charte des Nations Unies et aux résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité, résoudre les questions essentielles concernant le territoire, la sécurité, Jérusalem, les réfugiés, les colonies de peuplement, l'eau. « Nous ne pouvons pas passer une autre année sans action courageuse en faveur de l'objectif d'une solution à deux États », a conclu M. Serry.

Concernant la Syrie, le Coordonnateur spécial s'est montré bref, en annonçant que le Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes, M. Lakhdar Brahimi, devrait informer le Conseil de sécurité à la fin du mois. Le conflit est entré dans son vingt-deuxième mois et a fait près de 60 000 morts entre le 15 mars 2011 et le 30 novembre 2012, a-t-il précisé. Des milliers de personnes demeurent en détention, tandis qu'un grand nombre souffrent de tortures et de mauvais traitements, y compris de violences sexuelles. Les bombardements aveugles, les affrontements armés et l'état général d'insécurité ont conduit plus de 670 000 Syriens à partir.

De même, plus de 18 000 Palestiniens déplacés de Syrie ont trouvé refuge et sont assistés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et 3 200 en Jordanie. Plus de 67 000 réfugiés irakiens de Syrie ont dû retourner en Iraq.

Le 21 janvier, a ajouté M. Serry, le Secrétaire général et le Représentant spécial conjoint ont exprimé leur profonde déception et leur angoisse face aux niveaux épouvantables de morts et de destructions causés à la fois par le Gouvernement et l'opposition, alimentés tous deux en armes par des puissances extérieures. Ils ont également exprimé leur consternation face à l'absence de position internationale unie qui pourrait conduire à une transition, telle que convenue à Genève au mois de juin dernier, et mettre un terme aux souffrances du peuple syrien.

L'ONU fait tout son possible pour aider les populations dans le besoin à l'intérieur comme à l'extérieur de Syrie, a-t-il dit, en précisant que le Secrétaire général présiderait le 30 janvier prochain au Koweït une conférence des donateurs de haut niveau visant à appuyer les programmes d'assistance humanitaire des Nations Unies.

La situation dans la zone d'opération de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) demeure volatile, a également souligné le Coordonnateur spécial, qui a fait état d'affrontements armés sporadiques entre l'armée syrienne et l'opposition qui, a-t-il dit, menacent le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie, ainsi que la sécurité des civils et du personnel de la Force.

Au Liban, la situation est restée relativement calme depuis le dernier exposé mensuel, a assuré M. Serry, en dépit de tensions persistantes liées au conflit en cours en Syrie. La situation dans la zone d'opération de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) est demeurée généralement calme et stable, même si les violations israéliennes de l'espace aérien libanais se poursuivent sur un rythme régulier.

M. RIAD AL MALKI, Ministre des affaires étrangères de l'État observateur de Palestine, s'est dit honoré de s'adresser pour la première fois au Conseil de sécurité au nom de l'« État de Palestine », suite à la décision historique du 29 novembre 2012 de l'Assemblée générale d'accorder à la Palestine un statut d'État observateur non membre des Nations Unies. Il a estimé qu'il était temps que l'« État de Palestine » prenne sa juste place au sein de la « communauté des nations », en émettant l'espoir que dans un avenir proche, il sera admis en tant que membre de l'ONU à part entière. Il a estimé que l'adoption de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale devait être perçue comme un effort politique légitime, multilatéral et pacifique de sauver la solution à deux États, de réaffirmer ses bases et de créer un environnement propice à la reprise des négociations de fond entre les parties dans le but de mettre fin à l'occupation israélienne dans le territoire palestinien, qui est, a-t-il rappelé, occupé depuis 1967. Il a appelé à un accord de paix juste, durable et complet qui résoudrait toutes les questions en suspens, dont celles des réfugiés palestiniens, de Jérusalem, des colonies, des frontières, de l'eau et des prisonniers.

Le Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine a regretté que la période qui a suivi l'adoption de cette décision ait été marquée par des actions israéliennes en complète contradiction avec l'objectif d'une solution à deux États. Au lieu d'accepter la main que lui tendent les Palestiniens, Israël a décidé de s'embarquer dans une escalade destructrice en continuant d'agir en violation flagrante du droit international. Il a cité notamment la rétention des revenus fiscaux palestiniens qui a exacerbé la crise financière et compromis le fonctionnement des institutions nationales et du système de gouvernance démocratique palestiniens. M. Al Malki a estimé que la communauté internationale était ridiculisée par le discours du 29 novembre 2012 de l'Ambassadeur d'Israël et par les remarques faites le 21 décembre par le Premier Ministre israélien, qui indiquait dans un entretien avec la presse qu'il « n'était pas intéressé par ce que disait l'ONU ».

Sur le terrain, a-t-il fait remarquer, les activités illégales de peuplement se poursuivent à Jérusalem-Est occupée et ses alentours alors, qu'Israël a annoncé en décembre sa décision de lancer la construction de 7 000 nouvelles unités de logements et de confisquer des centaines de « dunums » supplémentaires de terres palestiniennes. M. Al Malki a fustigé les plans d'Israël d'installer des colonies de peuplement dans les zones sensibles, appelées « zone E1 » à l'est et au sud de Jérusalem-Est occupée, ainsi que dans une zone vallonnée entre Jérusalem et Bethléem, des zones qui sont toutes deux essentielles pour assurer la continuité et la viabilité de l'État d'Israël. Il a également dénoncé les activités de peuplement dans les zones d'Al-Khalil et la vallée du Jourdain. Cette approche provocatrice d'Israël se traduit aussi par la terreur et la violence persistantes de colons israéliens contre des civils et propriétés palestiniens, sous la protection du Gouvernement israélien, a-t-il dénoncé.

M. Al Malki a rappelé que toutes les activités de peuplement israéliennes étaient illégales comme l'ont confirmé de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, ainsi qu'un avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ) de juillet 2004. Il a qualifié ces activités de peuplement de graves violations de la quatrième Convention de Genève de 1949 et de principale entrave à une paix basée sur une solution de deux États. C'est pourquoi, il a appelé le Conseil de sécurité à s'acquitter de ses responsabilités, conformément à la Charte de l'ONU et agir de façon à ce qu'une solution durable à ce conflit qui dure depuis trop longtemps. Le fait qu'Israël n'ait jamais été tenu responsable de ses crimes n'a fait que l'encourager à rejeter la voie de la paix et d'une solution à deux États, a estimé M. Al Malki.

Malgré une déclaration présidentielle, le Conseil de sécurité a, le 21 novembre 2012, refusé une fois de plus de mettre en œuvre ses responsabilités conformément au droit international humanitaire, a regretté le Ministre des affaires étrangères de l'« État de Palestine ». M. Al Malki a cité en exemple la résistance pacifique palestinienne à l'occupation israélienne en mentionnant les manifestations des villageois de Bab Al Shams et Bab Al-Karamah qui protestaient ainsi contre de nouvelles confiscations de terres palestiniennes. Il a appelé à une action immédiate du Conseil de sécurité pour empêcher Israël de poursuivre des violations du droit. Il faut mettre fin à une occupation qui empêche la paix, a-t-il insisté avant d'appeler à réaffirmer des paramètres clairs pour parvenir à une solution et s'assurer de l'attachement des parties à ces paramètres.

Avant de conclure, M. Al Malki a assuré que la Palestine était prête à travailler avec Israël à condition qu'elle respecte la résolution de l'Assemblée générale sur l'« État de Palestine » et les frontières d'avant 1967.

M. RON PROSOR (Israël) a rappelé que des millions d'Israéliens s'étaient rendus aux urnes hier, montrant ainsi que la démocratie du pays continuait de s'épanouir. « Nous attendons que les scènes d'élections réelles bâties sur les fondations d'une démocratie réelle puissent s'étendre dans tous les coins d'un Moyen-Orient stable et sûr. Un tel jour marquerait un grand tournant dans l'histoire de notre région », a-t-il déclaré. « Combien de temps devons-nous attendre? » s'est-il interrogé, en évoquant les situations en Syrie, au Liban ou en Iran.

Le représentant a estimé que le Conseil de sécurité continuait d'utiliser le débat mensuel sur le Moyen-Orient pour ne pointer du doigt et critiquer qu'Israël, qu'il a qualifié d'« îlot de démocratie dans le plus grand nid de tyrannie au monde ».

Évoquant l'intervention du Président palestinien Mahmoud Abbas devant l'Assemblée générale, en novembre dernier, avec entre les mains une « résolution unilatérale », l'Ambassadeur Prosor a souligné que les Palestiniens, malgré leur engagement, n'avaient pas bougé le moindre petit doigt pour reprendre les négociations. Dix jours à peine après que le Président Abbas se fut exprimé devant le monde entier sur son engagement en faveur d'une solution à deux États, son parti politique, le Fatah, publiait un nouveau logo sur lequel Israël était entièrement effacé de la carte.

M. Prosor a également expliqué qu'en décembre dernier, quelques jours après l'intervention de M. Abbas à l'ONU, le chef politique du Hamas, Khaled Mashal, s'était adressé devant des centaines de milliers de personnes à Gaza, appelant à la destruction totale d'Israël. Il a précisé que le Hamas était la même organisation terroriste qui avait lancé des milliers de roquettes contre le cœur des villes israéliennes en novembre dernier.

La résolution 67/19 de l'Assemblée générale accordant à la Palestine le statut d'État observateur non membre des Nations Unies n'a pas changé le fait que l'Autorité palestinienne n'a aucun contrôle sur Gaza, soit 40% du territoire palestinien, a-t-il dit. Pour M. Prosor, tout effort visant à modifier le statut des Palestiniens, en dehors du cadre de négociations convenu, constitue une violation directe des accords entre les parties.

Le représentant d'Israël a estimé qu'il n'existait qu'une seule route vers l'établissement d'un État, en précisant qu'elle ne passait pas par cette instance à New York. Elle passe par des négociations directes entre Jérusalem et Ramallah, a-t-il déclaré. Il n'y a pas de raccourci, a-t-il rappelé. La paix doit être négociée, elle ne peut pas être imposée, a-t-il ajouté.

Mme SUSAN RICE (États-Unis) a déclaré que la récente prise d'otages dans le désert algérien, les menaces posées par le programme nucléaire iranien et les difficultés rencontrées par les régimes arabes pour asseoir la démocratie démontrent que le Moyen-Orient devrait faire l'objet de notre attention constante. Elle a remercié l'Arabie saoudite pour avoir donné un million de dollars à l'Autorité palestinienne, avant de préciser qu'aucun gouvernement n'avait autant investi que les États-Unis dans l'aide au peuple palestinien. Elle a estimé que l'adoption de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale le 29 novembre 2012 n'avait pas rapproché le peuple palestinien de son objectif de parvenir à la solution à deux États. Mme Rice a déclaré que la seule façon de mettre en place un État palestinien est de mener des négociations directes sur le statut final sans conditions préalables. Elle a souhaité que la résolution 67/19 ne soit pas interprétée comme étant un mandat, ni un élément du statut final.

La représentante des États-Unis a réaffirmé que son pays était attaché à des négociations directes. « Nous avons des consultations avec les parties et les partenaires internationaux sur la voie à suivre et soulignons que toutes les mesures prises doivent contribuer à la réduction des tensions et favoriser un climat propice à la paix », a insisté Mme Rice. « Nous avons réaffirmé, de manière constante, notre opposition aux activités de colonies de peuplement qui, a-t-elle dit, sont contraires aux objectifs de paix », a ajouté Mme Rice. Elle a jugé « préjudiciables » les constructions dans la zone E1, avant d'exhorter les autorités israéliennes à revenir sur leurs décisions unilatérales. « Nous continuons d'exhorter les deux parties à s'abstenir de décisions unilatérales rendant difficile la reprise de négociations », a-t-elle fait remarquer. Les États-Unis ne considèrent pas l'adoption de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale comme une reconnaissance de l'État palestinien, a-t-elle déclaré, en précisant que seules des négociations directes parviendront à un tel résultat. Elle a dit que la mention « État de Palestine » sur une plaquette du Conseil de sécurité ou sur l'invitation à cette réunion ne reflète pas que la Palestine soit un État.

S'inquiétant de la détérioration de la situation en Syrie, Mme Rice a rappelé qu'une milice avait tué, la semaine dernière, plus de 100 personnes dont des femmes et des enfants. Après avoir condamné des attaques contre des hôpitaux et une université, elle a prévenu que les responsables d'atrocités seront identifiés et tenus responsables de leur crime. « Nous aiderons les nouveaux dirigeants de la Syrie à traiter les questions de réconciliation et de responsabilité », a-t-elle dit. Elle s'est dite convaincue que la transition politique serait le meilleur moyen de mettre un terme à cette crise et que les États-Unis continuent de travailler avec ses partenaires pour répondre aux aspirations légitimes de la population syrienne. Elle a rappelé la pertinence du Communiqué de Genève et a salué la coalition de l'opposition pour satisfaire les besoins du peuple syrien dès maintenant. Outre les 220 millions de dollars consacrés à l'aide humanitaire, les États-Unis ont consacré 50 millions de dollars pour aider la société civile syrienne à se préparer à la transition démocratique, a-t-elle précisé. « Nous continuerons d'aider les voisins de la Syrie, la Jordanie, Liban, Turquie à répondre à l'afflux des réfugiés, dont le nombre atteint aujourd'hui 600 000. Nous continuerons également d'appuyer tous les Syriens qui veulent mettre un terme à l'effusion de sang et garantir la promotion d'un état de droit en Syrie », a assuré Mme Rice avant de conclure.

M. VITALY CHURKIN (Fédération de Russie) a affirmé que le Conseil de sécurité, pour une raison bien connue, ne pouvait pas élaborer une position commune susceptible de faire avancer la question israélo-palestinienne. Le processus de paix est dans une impasse dangereuse, a-t-il dit, en notant que le contexte militaro-politique était loin d'être stable et se disant préoccupé par la poursuite de la construction de colonies de peuplement.

Israël a cessé de payer les transferts fiscaux et douaniers, ce qui aggrave la situation économique, a-t-il notamment fait observer, en se déclarant convaincu que ce comportement aura un effet négatif pour la reprise des pourparlers directs. Il est indispensable de cesser au plus tôt les actions unilatérales et de rétablir la confiance entre les parties, a poursuivi le représentant. Il a également plaidé en faveur de la réconciliation interpalestinienne. La Fédération de Russie continue d'agir pour tenter de faire sortir de l'impasse le processus de paix, a-t-il dit, en réclamant une réunion au plus tôt des ministres du Quatuor.

Concernant la Syrie, le représentant a assuré que la Fédération de Russie entendait la poursuite des efforts collectifs dans le cadre du Communiqué de Genève. Il est indispensable de soutenir les efforts du Représentant spécial conjoint, M. Lakhdar Brahimi, a-t-il souligné, en précisant que l'issue du conflit passe par un règlement politique. Les parties doivent cesser tout acte de violence, a-t-il insisté. La solution relève des Syriens eux-mêmes, a-t-il rappelé, en regrettant que l'opposition syrienne n'ait pas fait de pas en avant.

M. GÉRARD ARAUD (France) a estimé que les portes sont en train de se refermer sur la solution des deux États. « Soit 2013 sera l'année où pourront démarrer des négociations substantielles menant à un accord final réglant l'ensemble des questions et mettant un terme à toutes les demandes, soit elle verra disparaître cette chance unique de faire la paix à travers un État palestinien viable, indépendant, souverain et contigu, vivant dans la paix, la sécurité et des frontières reconnues aux côtés de l'État d'Israël avec Jérusalem comme capitale des deux États », a déclaré M. Araud. Il a condamné les dernières annonces du Gouvernement israélien de construction de colonies, en particulier dans la zone E1 qui sépare Jérusalem du reste de la Cisjordanie. Il a estimé que la rétention par Israël des taxes collectées pour le compte de l'Autorité palestinienne vient aggraver une crise financière de l'Autorité qui menace les acquis des réformes institutionnelles. Il a précisé que la France s'efforcera de verser une première tranche de son aide budgétaire le plus rapidement possible.

Le représentant de la France a jugé crucial de définir un cadre susceptible de relancer des discussions substantielles sur l'ensemble des questions du statut final dans un environnement de confiance suffisant et un calendrier réaliste. « Avec nos partenaires européens, nous avons déjà proposé des paramètres pour définir ce cadre », a-t-il ajouté en appelant tous les acteurs clefs d'un tel processus, la nouvelle Administration américaine, mais aussi les partenaires régionaux, à se réengager sur la base de ces principes, avec le soutien actif de l'ensemble de la communauté internationale.

Cela implique également du côté des Palestiniens qu'ils fassent un usage constructif du statut résultant de la résolution adoptée le 29 novembre par l'Assemblée générale, et du côté israélien que le prochain Gouvernement manifeste concrètement sa volonté de paix afin de rétablir la confiance entamée, notamment par les mesures unilatérales, a rappelé M. Araud. Il a aussi souligné la nécessité d'une réconciliation interpalestinienne sous l'égide du Président Abbas, conforme aux principes de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Il a appelé en outre à la consolidation du cessez-le-feu à Gaza, à lutter contre le trafic d'armes et à la levée du blocus de Gaza, pour offrir d'autres horizons politiques aux Gazaouis et garantir la sécurité d'Israël à long terme. La France et ses partenaires européens sont prêts à y contribuer,

notamment au travers de la réactivation et du renforcement de la mission Eubam Rafah, a assuré le représentant.

« 2013 doit aussi marquer la libération du peuple syrien », a souligné l'Ambassadeur Araud, en mettant l'accent sur « le calvaire de la population syrienne » qui se traduit par 60 000 morts au moins, 600 000 réfugiés, 4 millions de personnes dans le dénuement le plus total. Il a jugé scandaleux l'incapacité du Conseil à agir. « C'est pourquoi, avec 58 autres États, la France a appelé le Conseil à saisir la Cour pénale internationale de la situation en Syrie. Nous n'aurons cesse de demander que les responsables syriens, leurs agents et leurs complices rendent des comptes devant le peuple syrien et la communauté internationale après la libération de la Syrie », a-t-il insisté. Sur le plan humanitaire, il a souligné qu'il était indispensable que les autorités syriennes autorisent tout le spectre des acteurs humanitaires à opérer sur le territoire, qu'il soit sous leur contrôle ou non. Il a assuré que la France continuera à travailler, en coordination avec la Coalition nationale syrienne et son Unité de coordination des aides, pour venir en assistance aux populations vulnérables qui n'ont pas accès aux canaux d'assistance traditionnels. Au-delà de la crise humanitaire et de droits de l'homme, les ressorts de la crise syrienne restent politiques, a fait remarquer M. Araud en appelant à œuvrer en faveur d'une transition conforme aux aspirations du peuple syrien. Il a estimé que le discours du 6 janvier du Président Bashar Al-Assad avait, une fois de plus, démontré qu'il fermait la porte à une transition politique. Il a indiqué que la France apportait toute son aide à l'opposition pour qu'elle se structure et se prépare activement à la transition.

La création de la Coalition nationale syrienne, reconnue par plus d'une centaine d'États, le 12 décembre dernier à Marrakech, a constitué un tournant politique majeur, en montrant à la communauté internationale que la Coalition représentait l'alternative politique crédible que nous appelons de nos vœux, fondée sur des principes d'inclusivité, de démocratie, d'unité nationale et de respect des droits de l'homme, a-t-il affirmé. D'une transition rapide en Syrie dépendent la sécurité et la stabilité régionales, a tenu à préciser M. Araud avant de prévenir que si 2013 ne voit pas la transition en Syrie, c'est de la déstabilisation de la région tout entière, dont nous porterons la responsabilité.

M. GERT ROSENTHAL (Guatemala) a estimé que la seule solution au conflit en Syrie devait résulter d'un accord entre les deux parties pour déposer les armes et négocier une solution politique. Si la lutte armée se prolonge, la haine sectaire s'amplifiera dans le pays, avec le risque que cela se propage aux autres pays de la région, a-t-il prévenu. C'est pourquoi la communauté internationale doit s'engager, a-t-il insisté. Tout accord de transition en Syrie doit découler d'un processus inclusif mené par le peuple syrien dans le respect des droits de chacun. Il a aussi souhaité que les auteurs des crimes atroces commis en Syrie soient punis. En ce qui concerne le processus de paix au Moyen-Orient, M. Rosenthal a regretté que l'on ne se rapproche pas de la solution à deux États envisagée il y a déjà 20 ans, lors de la signature des Accords d'Oslo. La frustration accumulée au cours de ces années à cause du manque de progrès et le désespoir lié à la tendance de rejeter la faute sur l'autre rendent plus urgente que jamais la nécessité d'atteindre l'objectif fixé.

Pour parvenir à la solution de deux États vivant côte à côte et en paix à l'intérieur de frontières sûres, la seule solution viable selon M. Rosenthal, il faut que les parties fassent preuve de détermination politique et de volonté de négocier. En attendant d'arriver à cet objectif, le représentant a demandé à la communauté internationale d'exhorter les deux parties à s'abstenir de toute mesure ou provocation qui empêcherait le retour à la table des négociations. Il faudrait, d'une part, mettre fin aux tirs de roquettes depuis Gaza vers Israël et, d'autre part, geler l'expansion des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés, qui sont illégales en vertu du droit international, a-t-il précisé. Le représentant s'est dit choqué que le Gouvernement israélien continue à autoriser la construction de nouvelles colonies, notamment dans des zones sensibles comme la zone E1. Il a estimé que la communauté internationale, par le biais des Nations Unies, devait condamner toutes les violations et prendre toutes les mesures nécessaires pour y mettre fin.

M. MARK LYALL GRANT (Royaume-Uni) a affirmé que 2013 était une année critique, en prévenant que la fenêtre qui s'ouvrait sur une solution à deux États se refermait. Le règlement du conflit israélo-palestinien est essentiel pour la stabilité de la région, a-t-il souligné. Il a appelé le Président palestinien Mahmoud Abbas et le prochain Premier Ministre israélien à faire preuve de la volonté nécessaire pour faire avancer le processus. Il faut une direction sérieuse pour faire progresser les négociations, a-t-il dit, en mettant l'accent sur le rôle des États-Unis dans ce domaine. Les deux parties doivent éviter toutes mesures qui remettraient en cause le processus de paix. Il faut revenir aux négociations sans conditions préalables, a ajouté le délégué britannique.

Pour Israël, ceci signifie qu'il faut être prêt à mener des négociations sérieuses et à cesser l'implantation illégale de colonies de peuplement. Il est essentiel également qu'Israël rétablisse le transfert des recettes fiscales aux Palestiniens.

En Syrie, l'opposition est de plus en plus crédible, a-t-il fait observer, en notant qu'elle avait non seulement résisté aux hostilités mais aussi renforcé sa coalition. Le régime de Damas doit comprendre que le peuple syrien ne peut être massacré et soumis. Il doit comprendre que les hostilités doivent cesser, a-t-il dit, en appuyant les efforts du Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes, M. Lakhdar Brahimi, dans la réalisation de cet objectif. Il a plaidé en faveur d'une rupture très claire vis-à-vis du régime d'Al-Assad, compte tenu du carnage perpétré. La transition est déjà en cours, a-t-il dit.

Mme SYLVIE LUCAS (Luxembourg) a exprimé sa préoccupation face aux décisions qu'ont prises les autorités israéliennes « suite à l'octroi à la Palestine par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 29 novembre 2012, du statut d'observateur non membre aux Nations Unies ». Le Luxembourg est particulièrement consterné par les projets israéliens d'extension des colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et notamment par les projets de la zone E1. « Nous nous y opposons fermement », a déclaré la représentante, en expliquant que la mise en œuvre de ces projets compromettrait gravement les perspectives d'un règlement négocié du conflit. Face aux tensions qui montent de façon alarmante en Cisjordanie, Mme Lucas a invité à prendre des mesures audacieuses pour parvenir à la paix. « Seule la négociation permettra de s'attaquer aux racines du conflit israélo-palestinien », a-t-elle estimé, avant d'inviter les Israéliens et les Palestiniens à s'accorder sur les modalités pour une reprise des pourparlers directs sans délai. Alors qu'elle a recommandé « un accompagnement international approprié » dans cette phase, Mme Lucas a relevé que les avis sont partagés sur l'efficacité du Quatuor. Elle a jugé indispensable que les États-Unis fournissent un appui ou lancent une initiative forte. Elle a assuré que le Luxembourg était prêt à apporter son concours dans ce processus et demandé aux pays de la région de jouer un rôle crucial.

Mme Lucas a reconnu la nécessité d'une réconciliation entre les Palestiniens sous la direction du Président Abbas. Gaza doit être pacifiquement réunifié à la Cisjordanie dans le cadre de l'Autorité palestinienne. Elle a estimé qu'une réconciliation durable ne pourra se faire sans la tenue d'élections, en demandant à la Commission centrale électorale de reprendre ses travaux dans la bande de Gaza. En ce qui concerne la crise financière que traverse actuellement l'Autorité palestinienne, Mme Lucas a exhorté Israël à débloquer, sans délai et conformément au Protocole de Paris, le transfert des recettes fiscales qu'il perçoit pour le compte de l'Autorité palestinienne. Le Luxembourg contribue annuellement à hauteur de 500 000 euros au fonctionnement de l'Autorité palestinienne, outre sa contribution par le biais de l'Union européenne, a précisé Mme Lucas, avant d'appeler à contribuer également aux travaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Par ailleurs, Mme Lucas a souligné le caractère dramatique de la situation sur le plan humanitaire et en matière des droits de l'homme en Syrie. Elle a plaidé en faveur d'un accès humanitaire et a demandé le soutien de la communauté internationale aux populations affectées par la crise ainsi que son soutien aux pays voisins qui accueillent les réfugiés syriens. Le Luxembourg a contribué à hauteur de 2 millions d'euros au titre de l'aide humanitaire et annoncera une contribution supplémentaire lors de la Conférence des donateurs du 30 janvier prochain, a annoncé Mme Lucas. La représentante a également souhaité que la Syrie s'engage dans un processus de transition politique qui réponde aux aspirations de tous les Syriens. La Syrie n'a pas répondu aux appels de la communauté internationale pour mettre en place un processus de responsabilisation crédible, juste et indépendant concernant les violations des droits de l'homme, a-t-elle regretté. C'est pourquoi le Luxembourg soutient l'initiative de la Suisse qui va demander au Président du Conseil de sécurité de saisir la Cour pénale internationale de la situation qui prévaut en Syrie depuis mars 2011.

M. OLIVIER NDUHUNGIREHE (Rwanda), s'exprimant tout d'abord sur le conflit israélo-palestinien, a indiqué que seul le dialogue politique direct entre Israël et l'Autorité palestinienne pourra aboutir à une solution définitive. Il a espéré qu'après les élections du 22 janvier en Israël, les parties pourront rétablir le contact. Tout en soutenant les efforts de médiation du Quatuor, le Rwanda déplore l'impasse politique dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix au Moyen-Orient. M. Nduhungerehe a ajouté que la réconciliation entre Palestiniens est une condition sine qua non pour assurer une cohérence politique dans la défense des intérêts des Palestiniens.

S'agissant de la Syrie, le délégué a déclaré que la responsabilité de protéger incombait principalement au Gouvernement syrien qui s'est rendu coupable de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Il a aussi condamné les crimes commis par les forces de l'opposition, y compris les attentats commis par des groupes terroristes. Pour M. Nduhungerehe, le règlement de la crise syrienne exige un dialogue politique franc et direct. Citant Mahatma Gandhi selon lequel « la force n'est pas dans les moyens physiques mais dans la volonté indomptable », le représentant du Rwanda a appelé toutes les parties syriennes à s'engager dans un dialogue politique. Mais toute solution politique doit se baser sur le

Communiqué de Genève et assurer que la justice soit rendue au peuple syrien qui doit être maître de son destin, a-t-il précisé. Le représentant a rappelé que toute ingérence étrangère ne pourra que compliquer un processus de paix déjà délicat. En conclusion, il a dit que le statu quo au Moyen-Orient faisait le lit du terrorisme islamique et aussi de la prolifération des armes de destruction massive dans la région.

M. GARY QUINLAN (Australie) a jugé que le temps était venu de déployer un nouvel effort pour ressusciter le processus de paix israélo-palestinien mais avec un véritable but ultime de parvenir à la paix. Le conflit de novembre dernier, a-t-il prévenu, a, une nouvelle fois, montré la menace fondamentale que fait peser le statu quo sur la paix et la sécurité. L'accession de la Palestine au statut d'État observateur non membre de l'ONU reflète d'ailleurs, a estimé le représentant, l'appui de la communauté internationale à un futur État palestinien, mais aussi sa profonde préoccupation face à l'impasse sur le terrain. En s'abstenant lors du vote, l'Australie n'avait pas voulu dire autre chose, a-t-il précisé.

Le représentant a appelé les Israéliens et les Palestiniens à ne pas « réagir de manière excessive » au vote de l'Assemblée générale. Les deux parties doivent œuvrer dans l'intérêt de la paix et s'abstenir d'ériger des obstacles à cet objectif, a-t-il encouragé, en dénonçant l'expansion des colonies de peuplement décidée par Israël et en appelant les Palestiniens à éviter les actes de provocation dans les forums internationaux et à cesser la violence contre Israël. La paix ne viendra, a-t-il prévenu, que par le biais de négociations directes.

S'attardant sur la situation en Syrie, le représentant a estimé que le Conseil de sécurité devrait revoir les moyens de mieux appuyer les efforts du Représentant spécial conjoint. Jugeant que le Président syrien doit quitter le pouvoir « maintenant », le représentant a rappelé la Coalition nationale des forces de l'opposition et de la révolution à sa grande responsabilité maintenant que sa légitimité a été reconnue par plus de 100 pays dont l'Australie. Compte tenu des incidences humanitaires du conflit syrien sur les pays voisins, le représentant a dit attendre beaucoup de la réunion du Koweït qui doit se tenir à la fin de ce mois-ci. Il a rappelé que son pays avait présenté une initiative pour la protection des infrastructures et du personnel en santé en Syrie.

M. MOHAMMED LOULICHKI (Maroc) a fustigé l'absence de volonté des autorités israéliennes qui empêche les Palestiniens d'obtenir leur propre État. Il a dénoncé les nouvelles annonces de construction de colonies de peuplement illégales, en indiquant qu'elles empêchaient la réalisation d'une solution de deux États et de l'instauration de la paix. Les Israéliens empêchent les Palestiniens de construire sur leur propre terre et ont d'ailleurs détruit récemment des logements de palestiniens, comme cela a été observé à Bab Al Shams et Bab Al-Karamah, a fait remarquer le représentant du Maroc. Ces politiques de colonisation n'ont d'autres buts que de modifier la configuration géographique du territoire palestinien et la carte démographique, a estimé le représentant du Maroc, qui a aussi appelé à s'opposer à la désacralisation des lieux de culte musulmans et chrétiens. Il s'est dit convaincu que les Palestiniens avaient démontré par les actes et propos leur attachement au processus de paix et que l'expérience avait montré que la souplesse dont a fait preuve la partie palestinienne n'a pas été réciproque. Il a appelé à établir de nouveaux paramètres, avec un calendrier clair, qui permettra au peuple palestinien de parvenir à UN État palestinien, basé sur les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale.

Le représentant a également dénoncé la rétention de recettes fiscales palestiniennes par Israël, en réaction à l'adoption par l'Assemblée générale le 29 novembre 2012 de la résolution 67/19 accordant un statut d'État observateur non membre de l'ONU à la Palestine. Il a appelé à mettre un terme au bouclage de Gaza qui constitue, selon lui, une véritable punition collective. L'occupation par Israël renforce les tensions au Moyen-Orient et constitue un danger pour l'ensemble des peuples de la région, a souligné le représentant. Il a estimé que cette situation imposait au Conseil de sécurité de prendre des mesures rapidement pour permettre la reprise de négociations en faveur d'une solution juste et durable. Par ailleurs, il a espéré que le Conseil de sécurité pourra d'ici à la fin du mois trouver des conditions favorables pour mettre un terme au conflit armé syrien et permettre l'avènement d'une société libre et stable en Syrie, qui garantisse les droits de tous et préserve l'unité du pays. M. Loulichki a condamné la politique d'Israël ciblant le Liban, avant de saluer l'unité et la clairvoyance des parties libanaises qui se sont abstenues de toute décision risquant de nuire à la situation au Moyen-Orient.

M. KODJO MENAN (Togo) a souligné qu'il était important qu'Israël et l'Autorité palestinienne se résolvent à poser des actes qui contribuent à renforcer la confiance mutuelle. La solution au conflit israélo-palestinien passe par les négociations directes entre les deux parties. La communauté internationale devra aider les parties à reprendre le processus sans conditions préalables, en incitant à la relance du plan de paix arabe, des Principes de Madrid et de la Feuille de route, avec le soutien des États Membres des Nations Unies qui pourraient exercer une influence sur les deux parties.

S'agissant de la Syrie, le représentant du Togo a estimé que les chances de règlement du conflit existaient encore et passaient nécessairement, a-t-il dit, par l'union et la solidarité des membres du Conseil de sécurité, en particulier les membres permanents.

M. LI BAODONG (Chine) s'est dit très préoccupé que les pourparlers directs entre Israéliens et Palestiniens soient dans l'impasse depuis 2010. Il a déclaré le statu quo intenable, en souhaitant que le processus de négociation reprenne le plus vite possible. Il a réaffirmé que la Chine rejetait depuis toujours les activités de colonisation d'Israël. La Chine, a-t-il dit, est préoccupée par la décision d'Israël de suspendre le transfert à l'Autorité palestinienne des recettes fiscales palestiniennes. Le représentant de la Chine a exhorté Israël à libérer les détenus et améliorer la situation humanitaire dans le Territoire palestinien occupé, notamment à Gaza.

La communauté internationale doit, pour sa part, axer ses efforts sur l'objectif de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient, a-t-il dit. Le représentant a demandé au Quatuor de faire des efforts substantiels pour relancer les négociations de paix. Il a assuré que la Chine était favorable à la création d'un État de Palestine souverain avec Jérusalem-Est comme capitale, à l'intérieur des frontières de 1967. S'agissant de la situation en Syrie, le représentant de la Chine a exhorté les parties à trouver une solution durable dans le respect du Communiqué de Genève et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

M. KIM SOOK (République de Corée) s'est félicité des importations de matériel de construction à Gaza par le biais du point de contrôle de Kerem Shalom, pour la première fois en cinq ans. Cela signifie que les négociations ont fait de réels progrès, a-t-il dit. Le représentant a souhaité que le processus de négociation impliquant l'Égypte devrait contribuer à renforcer la confiance entre Israël et le nouveau Gouvernement égyptien. Néanmoins, il s'est dit préoccupé par l'escalade des tensions en Cisjordanie et la détérioration de la coopération israélo-palestinienne en matière de sécurité. Citant les résultats des élections générales qui ont eu lieu hier en Israël, il a souhaité que le nouveau Gouvernement israélien accorde sa priorité aux pourparlers de paix du Moyen-Orient et fasse des efforts sérieux et sincères pour reprendre les négociations avec les Palestiniens.

Le représentant de la République de Corée a invité l'Autorité palestinienne et le Hamas à travailler à la réconciliation et à la création d'un environnement propice à la tenue de pourparlers. Il a exhorté le Quatuor diplomatique à reprendre ses activités et les parties palestinienne et israélienne à collaborer avec lui. « La République de Corée partage avec la communauté internationale ses graves inquiétudes au sujet des activités de colonies de peuplement par Israël », a dit M. Kim. « Depuis l'annonce de la construction de 3 000 unités de logement en Cisjordanie, incluant la zone E1, Israël a réaffirmé son intention de construire des logements supplémentaires à Ramat Shlomo et Givat Hamtos », a regretté M. Kim avant de se dire très inquiet que les constructions dans une zone comprise entre Jérusalem et Ma'ale Adumin risquent de compromettre le processus de négociation pour une solution à deux États.

S'agissant de la crise syrienne, le représentant de la République de Corée a exhorté les autorités syriennes et les groupes d'opposition à cesser toutes atrocités contre des civils innocents. Il a rappelé qu'il y avait aujourd'hui 650 000 réfugiés syriens, alors que 4 millions de Syriens avaient un besoin urgent d'assistance. Il a souhaité que la situation en Syrie soit soumise à un examen par la Cour internationale de Justice (CIJ). « Tout ce qui est nécessaire pour que le mal triomphe est que les hommes de bonne volonté ne fassent rien », a estimé M. Kim, en insistant que « notre inaction ne contribuera qu'à saper les efforts déployés en faveur de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient dans son ensemble ». Il s'est dit préoccupé par la nature de plus en plus sectaire du conflit syrien qui risque, a-t-il averti, d'avoir des répercussions sur les pays voisins, notamment le Liban. Il a salué les efforts de l'Iraq, du Liban, de la Turquie et de la Jordanie qui ont ouvert leurs frontières aux réfugiés. Il a souhaité que la conférence des donateurs, qui se tiendra au Koweït la semaine prochaine, sera couronnée de succès. Avant de conclure, il a appelé les parties à coopérer avec le Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes, M. Lakhdar Brahimi, avant de préciser que la République de Corée a, le mois dernier à Marrakech, reconnu la Coalition nationale syrienne comme la représentation légitime du peuple syrien.

M. SAMIR SHARIFOV (Azerbaïdjan) a affirmé qu'il n'y avait pas de raccourci vers le succès du processus de paix, le chemin étant semé d'embûches. L'instauration de la paix est impossible sans engagements fermes et cohérents de la part des parties, a-t-il déclaré. Tous ces efforts doivent être guidés par les normes et les objectifs de la Charte des Nations Unies. Le représentant s'est dit préoccupé par les activités de colonisation dans les territoires palestiniens occupés, lesquelles sont illégales au regard du droit international. La communauté internationale doit adopter une position ferme à cet égard, a-t-il souligné, en

précisant que le Conseil de sécurité devrait prendre toutes les mesures pour faire en sorte que le droit international et les droits de l'homme soient respectés.

M. MASOOD KHAN (Pakistan) a condamné l'annonce faite par Israël d'élargir les colonies de peuplement et a souligné que la continuité du futur État palestinien a été reconnue comme une partie intégrante du règlement pacifique du conflit au Moyen-Orient. Il a reproché au Quatuor de rester muet sur cette question et l'a prévenu que 2013 est une année cruciale car elle sera probablement la dernière chance qu'aura la communauté internationale d'avancer vers une solution durable du conflit. Prendre du retard n'est pas suspendre ses activités mais plutôt renoncer à ses responsabilités, a tenu à rappeler le représentant pour lequel la reprise du processus de paix doit dûment être assortie d'étapes et de calendriers clairement définis.

S'agissant de la situation en Syrie, le représentant a constaté que le Conseil de sécurité reste paralysé. « Mais, a-t-il encouragé, ne perdons pas l'espoir. » Pour favoriser « une percée », il a appelé le Gouvernement syrien comme l'opposition syrienne à cesser de croire que la solution viendra des armes. Les puissances régionales et le Conseil de sécurité doivent convaincre les deux parties de renoncer à la violence et de s'installer à la table des négociations. Les flux d'armes vers la Syrie doivent cesser, a encore dit le représentant. « Nous savons, a-t-il rappelé, que la fourniture d'armes à des groupes qui se réclament et pratiquent diverses sortes d'extrémisme peut avoir des conséquences inattendues. » Ce qui apparaît aujourd'hui comme une solution rapide peut devenir un cauchemar demain, a prévenu le représentant, avant de plaider pour le peuple syrien et l'accès humanitaire.

M. NAWAF SALAM (Liban) a espéré que le Conseil de sécurité recommandera à l'Assemblée générale l'admission de la Palestine en tant que membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. La question de l'illégalité des activités israéliennes de colonisation a été traitée à maintes reprises au sein du Conseil de sécurité, a-t-il par ailleurs rappelé, en soulignant qu'il n'était nul besoin d'y revenir. Le représentant a fait état d'une augmentation de 300% de ces activités en 2012 et du plan de construction dans la zone E1, laquelle créerait une barrière physique entre Jérusalem-Est et les populations palestiniennes des secteurs adjacents. Le 11 janvier, a-t-il ajouté, un groupe de 200 jeunes Palestiniens avaient dressé des tentes dans la zone E1 pendant qu'il était encore temps de changer les règles du jeu. Le Conseil de sécurité, a-t-il insisté, doit assumer ses responsabilités pour obtenir la cessation de ces constructions.

M. MOOTAZ AHMADEIN KHALIL (Égypte) a voulu voir certaines avancées avant la prochaine réunion, prévue dans trois mois. Il a donc appelé les membres du Quatuor -les États-Unis, l'Union européenne, la Fédération de Russie et l'ONU-, a s'engager dans un effort sérieux pour la reprise des négociations sur une solution définitive incluant la création d'un État palestinien indépendant dans les frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale.

Le représentant a jugé nécessaire que tous les plans relatifs à l'implantation de colonies de peuplement soient gelés et que le Conseil de sécurité envisage des sanctions dans le cas contraire. Il a aussi voulu que les efforts de réconciliation entre Palestiniens soient encouragés, « de manière claire et sans équivoque ». M. Khalil a demandé la levée du blocus de Gaza et de l'embargo financier contre l'Autorité palestinienne. Il a exigé l'arrêt de la violence quotidienne et des abus contre les Palestiniens. Il a assuré que, pour sa part, l'Égypte demeurerait engagée à travailler avec toutes les parties pour parvenir à une paix juste et durable.

Tout en appuyant les efforts du Représentant spécial conjoint pour la Syrie, le représentant a voulu que les réunions comme celle d'aujourd'hui portent essentiellement sur la question de Palestine et la poursuite de l'occupation israélienne en Palestine, en Syrie et au Liban. La détérioration de la situation en Syrie ne saurait détourner notre attention de la nécessité de mettre en œuvre la résolution 497 sur le Golan syrien occupé, a-t-il tranché.

M. ZEID RA'AD ZEID AL HUSSEIN (Jordanie) a concentré son intervention sur la poursuite de l'implantation de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé. Dès lors que l'on place les personnes dans des catégories inférieures à la sienne, dans une chaîne de valeurs qui n'est pas universelle mais définie de façon étroite par des communautés, on peut aisément glisser vers la dégradation et la stigmatisation des autres, a-t-il souligné. Il a rappelé que le processus de paix israélo-arabe avait atteint un point culminant avec la perspective d'un règlement global de deux États vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité. Cette année permettra de savoir si le Conseil de sécurité aura supervisé la fin d'un des plus vieux conflits inscrits à son ordre du jour ou aura, au contraire, perdu tout espoir concernant l'avenir de ce processus de paix. Tout doit être fait pour éliminer les obstacles qui empêchent de relancer les négociations sur le statut définitif, a-t-il insisté.

Le représentant de la Jordanie a dénoncé les nouvelles activités de colonies de peuplement qui sont annoncées chaque semaine par Israël. Le droit international humanitaire et les obligations *erga omnes* (à l'égard de tous) doivent être respectés par Israël. La réglementation administrative et militaire d'Israël en Cisjordanie n'est licite qu'au regard du droit international que dans la mesure où elle respecte la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Le représentant de la Jordanie a rappelé le statut de « puissance occupante » d'Israël, ainsi que le caractère « occupé » de la Cisjordanie, comme l'a rappelé la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif de 2004. Il a conclu que le transfert par la puissance occupante de parties de sa population dans les territoires occupés constitue une grave violation du droit international et du droit international coutumier applicables dans les conflits armés internationaux, comme le prévoit l'article 49 de la quatrième Convention de Genève.

En ce qui concerne le Statut de Rome et, en attendant que la compétence de la Cour pénale internationale (CPI) soit reconnue en ce qui concerne la Palestine, ce qui est désormais du domaine du possible, nous pouvons aller au-delà de la simple responsabilité d'État et progresser vers la responsabilité pénale individuelle, a espéré M. Zeid Al Hussein. Le représentant de la Jordanie a appelé à mettre fin à toute nouvelle installation de colons israéliens dans le Territoire palestinien occupé. Il a réitéré que les condamnations de l'implantation des colonies israéliennes dans les territoires occupés ne sont pas une forme de racisme contre le peuple juif. Ces trois décennies de violation du droit international humanitaire ont été confirmées par la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif de 2004 et par l'ensemble de la communauté internationale qui doit comprendre l'urgence de la situation pour créer les conditions nécessaires à la reprise des pourparlers directs sur le statut final. Avant de conclure son intervention, M. Al Hussein a rappelé qu'au cours des négociations qui avaient abouti à l'adoption de la résolution 242 (2004), un accord entre les principaux interlocuteurs avait été conclu pour un retrait de tous les territoires non israéliens, assorti de rectifications mineures des frontières.

Mme MARIA LUIZA RIBEIRO VIOTTI (Brésil) a fait état de l'échec de la communauté internationale à trouver une solution durable au conflit israélo-palestinien et à la souffrance des populations de Gaza, en Syrie, au Liban et dans le sud d'Israël. Elle a estimé que la situation s'était aggravée à cause de la construction et l'expansion des colonies israéliennes dans le Territoire palestinien occupé. Israël doit revoir sa décision car, a-t-elle souligné, elle constitue une violation flagrante du droit international et sape les efforts visant à parvenir à la solution de deux États. La poursuite de l'implantation de ces colonies doit cesser, a-t-elle insisté.

L'année 2013 doit être marquée par des progrès, a souhaité la représentante du Brésil, qui a indiqué que l'élément manquant restait la volonté politique. Elle a aussi dénoncé le silence du Conseil de sécurité, l'inefficacité du Quatuor et la destruction par Israël du pont Al Sikka lors du dernier conflit à Gaza. Elle a fait savoir que ce pont avait été ensuite reconstruit par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) grâce à l'aide du Brésil. Concernant la situation en Syrie, la représentante a réitéré que la seule voie à suivre était d'engager un processus politique inclusif que les Syriens prendront eux-mêmes en main. Les efforts doivent se concentrer sur la nécessité de mettre fin dans l'immédiat à l'effusion de sang, afin de promouvoir la stabilité et à aider les parties à négocier de bonne foi, a-t-elle souligné en conclusion.

M. ABDALLAH YAHYA A. AL-MOUALLIMI (Arabie saoudite) a déclaré que la cause palestinienne avait beaucoup évolué depuis la dernière réunion du Conseil de sécurité sur la question, puisque l'Assemblée générale a, le 29 novembre 2012, décidé d'accorder à la Palestine un statut d'État observateur non membre de l'ONU. « En réaction à cette décision, Israël a décidé de développer ses constructions illégales en Cisjordanie et, notamment, dans la zone E1 près de Jérusalem-Est », a regretté le représentant saoudien. Il a indiqué que 6 500 nouvelles unités résidentielles sont prévues à Jérusalem-Est. « Pour punir la Palestine, Israël a refusé de transférer les revenus fiscaux de la Palestine à l'Autorité palestinienne », a-t-il ajouté.

Afin d'alléger la souffrance du peuple palestinien, l'Arabie saoudite a décidé de transférer 100 millions de dollars à l'Autorité palestinienne, a indiqué le représentant. Il a estimé que l'expansion de ces colonies de peuplement risquerait de porter un coup fatal au processus de paix et à la solution de deux États. Les outils de destruction israéliens sont encore utilisés aux alentours de Jérusalem-Est, et des travaux sont en cours sous la Mosquée Al-Aqsa, au risque de mettre en péril la stabilité de cet édifice sacré. Des Palestiniens sont expulsés de leur maison alors que les colons profanent des églises et des mosquées, s'est indigné le représentant saoudien. C'est pourquoi, il a appelé la communauté internationale à lancer un message clair à Israël pour qu'il respecte les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, le représentant a estimé que Bashar Al-Assad menait son dernier combat et s'accrochait au pouvoir en piétinant les corps des martyrs. Le peuple syrien se sent abandonné du fait de l'inaction de la

communauté internationale et de celle du Conseil de sécurité, a-t-il dit. Tous les auteurs de crimes et atrocités commis en Syrie doivent être traduits en justice, a insisté le représentant de l'Arabie saoudite, avant d'appeler à soutenir la Coalition nationale syrienne qui est, selon lui, représentative de la population syrienne dans toute sa diversité.

M. HUSSEIN HANIFF (Malaisie) s'est félicité de la décision de l'Assemblée générale en date du 29 novembre 2012 d'accorder à la Palestine un statut d'État observateur non membre auprès de l'ONU. Tout en se réjouissant de cette évolution, le représentant de la Malaisie a condamné les « actions racistes et non civilisées » lancées depuis cette décision par Israël. Il a dénoncé les nouvelles politiques expansionnistes adoptées par Israël, qui a annoncé la construction de nouvelles colonies de peuplement en Cisjordanie, et notamment dans la zone E1 proche de Jérusalem-Est. M. Haniff a jugé scandaleux que le Premier Ministre israélien ait déclaré le 8 janvier que les constructions et l'expansion de colonies de peuplement ne posaient aucune menace au processus de paix. Il a dit que cette nouvelle initiative israélienne était la preuve qu'Israël n'avait que mépris pour le droit international et l'opinion publique mondiale et n'était pas intéressé par la paix.

Le représentant de la Malaisie a souhaité que les principales puissances mondiales prouvent au reste du monde que leurs politiques étrangères et leurs actions concernant la question de la Palestine sont décidées dans leurs capitales et non à Tel-Aviv. Il a jugé nécessaire de faire prendre conscience à Israël que sa future sécurité est liée à l'atteinte de l'objectif d'une solution à deux États et à l'établissement d'un État palestinien ayant Jérusalem-Est comme capitale. Il a exhorté les membres du Quatuor diplomatique pour le Moyen-Orient à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour convaincre Israël de revenir à la table des négociations. Le représentant de la Malaisie a aussi mis l'accent sur le respect de l'intégrité territoriale de la Syrie et du Liban, pays dont des territoires subissent une occupation permanente de la part des forces d'Israël. Il a exhorté Israël à se retirer du Golan syrien et des territoires libanais occupés dans le respect des résolutions 497(1981) portant sur le Golan syrien et 1701(2006) ayant trait aux territoires libanais occupés. S'inquiétant de la situation humanitaire en Syrie, M. Haniff a souligné la pertinence du Communiqué de Genève du 30 juin 2012, et a appelé à la mise en place d'un processus politique inclusif conduit par les Syriens eux-mêmes et de nature à répondre aux aspirations collectives du peuple syrien. Il a exhorté la communauté internationale à appuyer le plan d'assistance humanitaire élaboré par les Nations Unies en faveur de la Syrie.

M. HAMID AL BAYATI (Iraq) a affirmé qu'il était inadmissible que la communauté internationale continue d'adopter la même approche à l'égard de la question palestinienne. Il est grand temps que le monde, à travers notamment le Conseil de sécurité, assume ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationale. Il a condamné l'escalade de la construction par Israël de colonies de peuplement, considérées comme illégales par la communauté internationale, a-t-il dit. Le représentant de l'Iraq a vigoureusement condamné toutes les violations contre les hommes et les territoires occupés en Palestine. De même, il a appelé la communauté internationale à agir immédiatement pour contraindre Israël à débloquer les revenus fiscaux palestiniens. Le représentant a appelé à poursuivre sans relâche les efforts en vue de mettre un terme aux violations internationales pour réaliser la paix dans la région.

Intervenant au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. ROBLE OLHAYE(Djibouti) a estimé qu'après 20 ans de négociations difficiles, les perspectives de la paix dans la région du Moyen-Orient diminuent plus vite que jamais. Il a dit que l'occupation permanente par Israël du territoire palestinien et le développement de colonies de peuplement illégales sapent la solution à deux États. L'impasse actuelle n'est ni acceptable ni propice à un règlement juste et durable du conflit, s'est inquiété le représentant de Djibouti et porte-parole de l'OCI. Il a estimé que la décision prise le 29 novembre 2012 par l'Assemblée générale d'accorder à la Palestine un statut d'État observateur non membre de l'ONU constituait une occasion à saisir pour revitaliser le processus de paix, afin de pouvoir réaliser l'indépendance d'un État de Palestine sur la base des frontières d'avant 1967, et ayant pour capitale Jérusalem-Est. Le représentant a dénoncé la politique systématique de modification de la géographie et de la composition démographique de Jérusalem-Est mise en œuvre par Israël. Il s'est inquiété des difficultés financières que rencontre l'Autorité palestinienne en raison de la retenue par Israël de recettes fiscales palestiniennes. La vision de créer deux États vivant côte à côte nécessite une position claire de la communauté internationale, qui doit respecter les engagements historiques contenus dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et dans les initiatives de Madrid, ainsi que dans l'Initiative de paix arabe et dans la Feuille de route du Quatuor.

M. KAZUO KODAMA (Japon) a indiqué que son pays reconnaissait l'aspiration des Palestiniens à disposer d'un État indépendant et soutenait leur droit à l'autodétermination. Défenseur de la solution à deux États, son pays a voté en faveur de la résolution de l'Assemblée générale qui a accordé le statut d'observateur non membre de l'ONU à la Palestine. Il en a déduit que l'État de la Palestine a désormais une plus grande responsabilité vis-à-vis de la communauté internationale. Il lui a demandé d'éviter d'utiliser son

nouveau statut pour prendre des mesures qui auraient une incidence négative sur les négociations directes avec Israël. Afin de maintenir le calme à Gaza, toutes les parties doivent continuer de respecter le cessez-le-feu, a-t-il recommandé. Il a aussi encouragé les Palestiniens à avancer dans la voie vers la réconciliation entre eux.

Regrettant l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations visant une solution à deux États, M. Kodama a demandé aux deux parties de rétablir des relations de confiance et de retourner à la table des négociations. Le Japon continuera à apporter sa contribution au processus de paix au Moyen-Orient, en coopération avec les États-Unis, les pays arabes, le Quatuor et d'autres partenaires. Le représentant a déploré qu'en réaction à l'octroi du statut d'observateur non membre à la Palestine par l'Assemblée générale, Israël ait annoncé qu'il autorisait la construction de logements à Jérusalem-Est et en Cisjordanie. Ces activités de colonisation, contraires au droit international, doivent être gelées, a-t-il exigé. Le Japon s'inquiète aussi de la suspension temporaire du transfert de recettes fiscales par Israël au détriment de l'Autorité palestinienne. Le représentant a également exprimé le soutien de son pays au peuple palestinien en annonçant qu'il organisait, avec la Palestine, une conférence sur la coopération entre pays d'Asie de l'Est pour le développement palestinien, qui se tiendra à Tokyo, en février. Il a indiqué que le Japon avait aussi contribué à hauteur de 10 millions de dollars à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Passant à la question syrienne, le représentant du Japon a exprimé sa grande préoccupation face à l'aggravation de la situation. Membre actif du Groupe des Amis du peuple syrien, le Japon réitère son appel à toutes les parties afin qu'elles cessent toute violence et toute violation des droits de l'homme. Il a appelé le Gouvernement syrien à exercer sa responsabilité de protéger son propre peuple et demandé au Conseil de sécurité d'exiger le respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire par les autorités syriennes et toutes les autres parties concernées. Il est urgent de faire face à la situation humanitaire sur le terrain, a-t-il ajouté, en saluant à cet égard la convocation d'une conférence des donateurs le 30 janvier prochain.

M^{gr} FRANCIS ASSISI CHULLIKATT, Nonce apostolique et Observateur permanent du Saint-Siège auprès des Nations Unies, a salué la décision prise le 29 novembre 2012 par l'Assemblée générale, à l'issue de l'adoption d'une résolution, d'accorder à la Palestine un statut d'État observateur non membre de l'ONU. Mgr Chullikatt a rappelé que le Pape Benoît XVI, lors de son dernier voyage en Israël le 15 mai 2009, avait reconnu le droit du peuple palestinien à vivre dans un État souverain indépendant. Il a dit que le Saint-Siège a appelé à de nombreuses reprises les représentants d'Israël et de la Palestine à reprendre de bonne foi les négociations de paix. Il a appelé la communauté internationale à faire preuve de créativité pour aider le monde à parvenir à une paix durable au Moyen-Orient dans le respect des droits des Israéliens et des Palestiniens. L'Observateur permanent du Saint-Siège a souhaité que la communauté internationale, en collaboration avec le Quatuor diplomatique pour le Moyen-Orient, parvienne à mettre en œuvre la résolution 181, adoptée le 29 novembre 1947 par l'Assemblée générale. Cette résolution confère un statut international spécial à la ville de Jérusalem et ses environs. Aux termes de ce texte, Jérusalem doit être administrée par le Conseil de tutelle des Nations Unies, a rappelé M^{gr} Chullikatt. L'Observateur du Saint-Siège a estimé que le meilleur moyen de garantir une gestion juste et durable de la ville de Jérusalem et d'y garantir la liberté de religion serait d'impliquer les Nations Unies dans son administration. S'agissant de la Syrie, il a exhorté les parties au conflit à mettre fin aux violences et à entamer des négociations sous les auspices de la communauté internationale dans le but de favoriser une transition vers une société pacifiée.

M. IOANNIS VRILAS, de la délégation de l'Union européenne, a souligné que pour répondre à l'urgence qu'il y a à déployer des efforts de paix renouvelés, structurés et substantiels, l'Union européenne était prête à travailler avec la nouvelle administration américaine et les autres partenaires internationaux, dont le Quatuor. Dans ce contexte, il s'est opposé à l'extension des colonies de peuplement, prévenant que l'Union européenne ne reconnaîtra aucun changement aux frontières de 1967, à l'exception de celles qui seront agréées par les parties elles-mêmes. Il a appelé à la mise en place d'un cadre international pour la relance des négociations directes.

En attendant, M. Vrailas a demandé à l'Autorité palestinienne d'user, de manière constructive, de son nouveau statut d'État observateur non membre de l'ONU et d'éviter les mesures qui pourraient aggraver la méfiance et anéantir la perspective d'une solution négociée. Il a appelé à la réconciliation interpalestinienne, avant d'en venir à la situation en Syrie.

Le représentant de l'Union européenne a appuyé les efforts du Représentant spécial conjoint et encouragé la Coalition nationale des forces d'opposition et de la révolution à continuer de finaliser ses structures pour devenir plus opérationnelles et plus inclusives. S'il a dit attendre beaucoup des promesses de

contribution auxquelles sera consacrée une réunion au Koweït, le 30 janvier prochain, M. Vrailas a d'emblée rappelé que l'Union européenne a déjà consacré plus de 333 millions d'euros à la situation humanitaire en Syrie.

M. ABDOU SALAM DIALLO, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a rappelé sa récente mise en garde contre les dangers d'une inaction face à la situation qui se détériore à Gaza. L'embrassement du mois de novembre 2012 a coûté la vie à de nombreuses personnes dont la plupart étaient des Palestiniens, a rappelé M. Diallo. Tout en saluant les efforts qui ont permis le cessez-le-feu et de ceux qui l'ont facilité, il s'est dit préoccupé par le temps que le Conseil a mis à réagir. Ce dernier doit maintenant prendre des mesures d'effet immédiat consolidant le cessez-le-feu, garantissant la protection des civils et levant entièrement le blocus imposé par Israël, a-t-il insisté. En réaction à l'adoption de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale, premier pas vers la pleine reconnaissance de la qualité d'État Membre de la Palestine, le Comité consacrera d'importants efforts à l'analyse des conséquences concrètes de cette résolution dans les domaines juridique, politique, économique et social, a assuré le Président du Comité.

M. Diallo s'est dit également préoccupé par l'évolution de la situation sur le terrain, notamment la confiscation des recettes de l'État de Palestine et la déstabilisation de ses institutions par Israël. Les différends financiers doivent être réglés par la négociation, a-t-il suggéré. M. Diallo a par ailleurs noté le rejet par le monde diplomatique des nouveaux programmes d'implantation décidés par Israël, particulièrement à E1. Ces programmes, a-t-il dit, doivent être interrompus immédiatement. M. Diallo a déploré que l'action du Conseil de sécurité demeure paralysée. Le Comité continuera de rappeler aux États qu'ils ont la responsabilité de ne pas contribuer aux violations commises par Israël et de faire en sorte que ce pays respecte la quatrième Convention de Genève, comme l'a réaffirmé la Cour internationale de Justice, a assuré M. Diallo. Il a aussi annoncé l'organisation d'un séminaire sur l'assistance axé sur les nouvelles possibilités et les nouveaux défis issus de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale, prévu à Rome les 27 et 28 février 2013.

M. BASHAR JA'AFARI (République arabe syrienne) a appelé le Conseil de sécurité à accéder à la demande de la Palestine en vue d'obtenir le statut de membre à part entière des Nations Unies. Il a dénoncé le soutien que certains membres du Quatuor accordent à Israël. Le représentant syrien a par ailleurs affirmé que le Golan syrien occupé faisait partie intégrante de la question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, en insistant sur la nécessité pour les représentants du Secrétariat de l'ONU de l'évoquer dans leurs exposés. Il a appelé à tout faire pour que la Syrie puisse assurer sa responsabilité sur le Golan.

Le représentant a, en outre, fustigé l'insolence dont a fait preuve, selon lui, le délégué d'Israël dans sa déclaration, ce matin. Ce dernier, a-t-il dit, a montré qu'il était complètement coupé de la réalité, en cédant au « délire politique ». Il a également condamné l'attitude de certains pays comme l'Arabie saoudite, le Qatar et la Turquie. Le représentant syrien a annoncé que les autorités de son pays présenteront prochainement un programme politique global visant à résoudre la crise en Syrie, une politique, a-t-il assuré, qui sera fondée sur le dialogue national entre tous les Syriens.

M. ABULKALAM ABDUL MOMEN (Bangladesh) a appuyé le fait que le Conseil de sécurité ait dit clairement que les colonies de peuplement israéliennes sont illégales et qu'elles constituent le principal obstacle à la paix. Il s'est dit convaincu que « le meilleur guide » sur le chemin de la solution à deux États demeurerait l'ensemble des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le principe de la terre contre la paix, les termes de référence de la Conférence de Madrid, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe. Il a réaffirmé le ferme soutien de son pays à une paix durable pour tous les habitants de la région qu'ils soient Arabes ou Israéliens.

Le représentant a appelé les parties concernées à respecter pleinement la souveraineté du Liban et à cesser les violations à la résolution 1701 du Conseil de sécurité. Il a lancé un appel urgent à l'État occupant pour qu'il cesse toute mesure visant à modifier le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé, conformément à la résolution 497 du Conseil de sécurité.

M. HARDEEP SINGH PURI (Inde) a constaté que l'évolution de la situation dans les territoires palestiniens occupés depuis « le vote historique » de l'Assemblée générale n'a pas vraiment contribué à l'amélioration de la situation de la cause palestinienne. Il a cependant salué le rapprochement entre les diverses factions palestiniennes. Il a rappelé que son pays a été le premier à reconnaître « l'État de Palestine » et a annoncé que cette année, l'Inde offrira un appui budgétaire de 10 millions de dollars à l'Autorité palestinienne et contribuera, comme chaque année, à hauteur d'un million de dollars à l'UNRWA. Après le mémorandum d'accord signé le 12 septembre 2012, l'Inde est en train de mettre en œuvre des

projets dans les domaines des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de la formation et de l'enseignement. L'Inde met aussi en œuvre des projets de développement en Palestine avec ses partenaires de l'IBSA, l'Afrique du Sud et le Brésil.

Le représentant a espéré qu'un environnement favorable à des négociations directes entre Israël et les Palestiniens pourra être mis en place bientôt. Aux parties syriennes, il a lancé un appel pour qu'elles entament un dialogue inclusif pour résoudre le conflit qui les oppose de manière pacifique.

M. ZAHEER LAHER (Afrique du Sud) a regretté le manque d'action du Conseil de sécurité sur la question du Moyen-Orient, en notant que se poursuivent depuis trop longtemps l'occupation continue de terres palestiniennes, l'insécurité, le blocus de Gaza, ou encore les tirs de roquettes sur Israël. Il s'est félicité que la majorité des États Membres de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ont accueilli la Palestine en tant qu'État observateur non membre des Nations Unies le 29 novembre 2012. Il a estimé que la retenue par Israël des recettes fiscales de l'Autorité palestinienne en réaction à l'adoption de cette résolution de l'Assemblée générale est un acte immoral, car synonyme de punition collective imposée à tout le peuple palestinien. Il a fustigé la politique israélienne de construction de colonies de peuplement illégales qui menace la continuité territoriale d'un futur État de Palestine et la solution de deux États vivant côte à côte en paix et en sécurité. L'occupation illégale de terres palestiniennes et le blocus de Gaza sont autant de freins au retour à la table des négociations, a-t-il dit. Il a souligné combien il est important que l'unité règne entre les Palestiniens. Si le Quatuor diplomatique pour le Moyen-Orient n'apporte pas de nouveaux progrès sur la question, nous devons nous interroger sur l'utilité de cet organe, a préconisé le représentant de l'Afrique du Sud. Il a dit que sa délégation est profondément préoccupée par la dégradation sécuritaire et humanitaire en Syrie et a appelé à l'ouverture d'un véritable dialogue national sans aucune ingérence extérieure. Il a recommandé que le Conseil de sécurité décourage toute fourniture d'armes aux parties au conflit en Syrie.

M. MOHAMED KHALED KHIARI (Tunisie) a déclaré que la résolution de l'Assemblée générale changeant le statut de la délégation palestinienne aux Nations Unies avait constitué une étape importante et devait être considérée comme une ouverture vers de nouveaux horizons pour les Palestiniens et les peuples de la région du Moyen-Orient. Cependant, a-t-il regretté, Israël a rejeté cette mesure et a défié la communauté internationale en punissant l'Autorité palestinienne et en renforçant son occupation des terres palestiniennes. Il a en particulier accusé Israël de continuer à ne pas s'acquitter de ses engagements internationaux et de changer la situation sur le terrain. Il a dénoncé les tentatives israéliennes d'isoler les Palestiniens et de modifier la composante démographique de leurs territoires en les judaïsant.

M. SIN SON HO (République populaire démocratique de Corée) a souligné que l'octroi du statut d'État observateur non membre accordé à l'État de la Palestine le 29 novembre 2012 par l'Assemblée générale des Nations Unies était une décision historique, qui reflète l'intention de la communauté internationale de mettre un terme à l'occupation israélienne du Territoire palestinien occupé. La délégation de son pays avait soutenu cette résolution, a-t-il rappelé. Le représentant a toutefois regretté, malgré les efforts de la communauté internationale, que la situation de la Palestine se dégrade. Il a dénoncé les « politiques inhumaines et illégales » d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, où s'étendent ses colonies. Il a aussi dénoncé la poursuite du blocus de la bande de Gaza, ainsi que les meurtres de civils.

M. Sin a estimé que la décision d'Israël de construire d'autres colonies de peuplement était un acte de « provocation effrénée » contre la communauté internationale, et une violation flagrante du droit international et des résolutions des Nations Unies. La RPDC dénonce fermement l'extension des colonies de peuplement et demande à Israël de cesser immédiatement ces activités, a indiqué son représentant. M. Sin a affirmé que les provocations israéliennes seraient impensables sans le soutien et la protection des États-Unis, qualifiant d'« hypocrite » la politique américaine concernant la paix au Moyen-Orient. M. Sin a rappelé que plus de 130 pays reconnaissent l'État de Palestine. Il a émis l'espoir que la Palestine sera un jour un État souverain et indépendant, ce qui lui permettra ainsi d'être admis comme membre à part entière au sein de l'ONU. Si le Conseil de sécurité continue à ne protéger que l'intérêt de certains pays qui soutiennent Israël, la paix et la sécurité au Moyen-Orient en pâtiront, a-t-il prévenu.

M. HOSSEIN DEGHANI (République islamique d'Iran), s'exprimant au nom du Mouvement des pays non alignés, a dénoncé les activités de colonisation d'Israël qui, a-t-il dit, constituent de graves violations du droit international et des résolutions des Nations Unies. De telles activités déstabilisent la continuité, l'intégrité et la viabilité du Territoire palestinien occupé, a-t-il dit, en ajoutant qu'elles constituaient aussi des obstacles à la paix. Le Mouvement des pays non alignés condamne fermement les annonces provocatrices faites par Israël qui projette de construire 3 000 unités de logement sur les terres confisquées aux Palestiniens dans une zone située à l'est de Jérusalem-Est occupée, la zone E1, qui s'ajouteraient à 3 600 autres unités de logement. Il a déclaré que ces activités étaient des violations flagrantes du droit

international, en particulier la quatrième Convention de Genève de 1949 qui régit les situations d'occupation étrangère. Ces mesures entraînent en outre des dégâts physiques, économiques et sociaux dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, a-t-il déploré. Le représentant a demandé à Israël de cesser toute activité liée à l'implantation de colonies de peuplement dans ce territoire. Le Mouvement des pays non alignés exhorte les parties à reprendre la voie des négociations sur la base des éléments du processus de paix définis depuis longtemps, a-t-il indiqué.

Le Mouvement des pays non alignés condamne aussi la décision d'Israël de suspendre le transfert des recettes fiscales palestiniennes à l'Autorité nationale palestinienne, en violation des accords antérieurs et du droit international, a poursuivi M. Dehghani. Le représentant a estimé que cela constitue un acte flagrant de piraterie et une punition collective. Il s'est par ailleurs élevé contre la construction du « mur d'apartheid », qui est une violation flagrante du droit international, des résolutions des Nations Unies et de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ) de 2004. Le Mouvement des pays non alignés est également préoccupé par la détérioration de la situation des prisonniers palestiniens détenus dans les geôles israéliennes et par la situation humanitaire dans la bande de Gaza. C'est pourquoi, il appelle une nouvelle fois à lever le blocus imposé par Israël, a précisé le représentant.

La communauté internationale doit réagir collectivement pour arriver à une solution juste à la question de la Palestine, a-t-il insisté. Le Mouvement des pays non alignés, a-t-il assuré, continuera d'assister le peuple palestinien dans sa quête pour la dignité, la justice et la réalisation de leur droit inaliénable à l'autodétermination, afin de parvenir à créer un État indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale. Le représentant a regretté l'échec constaté jusqu'à présent dans les efforts déployés par les parties internationales et régionales, notamment le Quatuor. Il a aussi exprimé le soutien du Mouvement des pays non alignés en faveur de la réconciliation des Palestiniens, en saluant à cet égard les efforts de l'Égypte.

Enfin, M. Dehghani a condamné les violations de la souveraineté du Liban commises par Israël, qui constituent, a-t-il dit, une menace à la paix et à la sécurité internationales. En ce qui concerne le Golan syrien occupé, il a réaffirmé la nullité des mesures prises par Israël pour altérer le statut physique et démographique de cette région. Il a demandé à Israël de respecter les résolutions pertinentes des Nations Unies. Le représentant a conclu son intervention en demandant à nouveau au Conseil de sécurité de lancer un message clair à Israël afin qu'il cesse toute action illégale, respecte l'état de droit et s'abstienne de toute provocation.

Répondant à la délégation d'Israël qui a, selon lui, essayé de détourner le débat sur l'Iran, le représentant s'est dit consterné que les Israéliens essayent de cacher leurs actes odieux devant une rhétorique, dénuée de tout fondement, contre l'Iran.

M. DESRA PERCAYA (Indonésie) a exhorté Israël à se conformer rapidement aux résolutions du Conseil de sécurité relatives aux colonies de peuplement. Il a dit que ces constructions illégales et leur expansion menacent la continuité territoriale de la Cisjordanie et toute perspective de paix durable. Il a condamné le blocus de la bande de Gaza opéré par Israël et a appelé la communauté internationale à répondre aux besoins humanitaires des Palestiniens, auxquels fait face l'Autorité palestinienne. Il a déclaré que l'Indonésie restait un ardent défenseur de la solution consistant à créer deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et s'est dit convaincu que l'avènement d'un État palestinien indépendant et souverain jouissant de tous ses droits et responsabilités contribuera à une paix juste, durable et complète au Moyen-Orient. M. Percaya a salué la décision historique de l'Assemblée générale du 29 novembre 2012, au terme de laquelle elle a accordé un statut d'État observateur non membre de l'ONU à la Palestine. S'agissant de la Syrie, le représentant de l'Indonésie a jugé urgent d'y mettre un terme aux violences et de s'assurer que l'aide humanitaire puisse atteindre les populations dans le besoin. « Nous devons aussi entamer sans délai un processus politique visant à trouver des solutions qui répondent aux aspirations du peuple syrien », a insisté M. Percaya

Mme GRÉTA GUNNARSDÓTTIR (Islande) a insisté sur l'urgence de mettre fin au conflit en Syrie, en regrettant l'absence d'unité du Conseil de sécurité sur ce sujet. Elle a rappelé que 60 000 personnes avaient déjà été victimes de ce conflit qui entraîne en outre le déplacement massif de la population. Le Gouvernement islandais a décidé de verser 200 000 dollars au titre de l'assistance humanitaire des Nations Unies. La représentante a invité le Conseil de sécurité à ne pas attendre davantage pour agir, en rappelant sa responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle a demandé que les personnes responsables des atrocités commises doivent être traduites en justice, en citant à cet égard la demande de saisine de la Cour pénale internationale dont l'Islande est coauteur, avec 56 autres pays. Évoquant l'octroi du statut d'État observateur non membre de l'ONU à la Palestine le 29 novembre 2012, elle a souhaité que cette décision encouragera le Conseil de sécurité à jouer un rôle plus actif dans le règlement

du conflit israélo-palestinien. « Nous existons », avaient imploré les Palestiniens vivant dans la zone E1, pour empêcher leur expulsion de leur foyer, a rappelé Mme Gunnarsdóttir. C'est pourquoi, elle a exhorté le Conseil de sécurité à se rendre dans les colonies israéliennes. Elle lui a demandé de réaffirmer l'illicéité de ces colonies et d'appuyer l'admission de la Palestine comme membre à part entière de l'ONU.

M. HÜSEYİN MÜFTÜOĞLU (Turquie) a estimé que l'octroi du statut d'État observateur non membre de l'ONU à la Palestine était un premier pas vers la réalisation d'une paix durable entre Israéliens et Palestiniens. La communauté internationale a voté par une majorité écrasante en faveur de l'octroi du statut d'État observateur non membre de l'ONU pour la Palestine, a-t-il rappelé. La décision du Gouvernement israélien de construire des logements dans la zone E1 et ailleurs dans le Territoire palestinien occupé montre, au contraire, qu'Israël n'a pas l'intention de parvenir à une solution à deux États, a-t-il regretté. En outre, a-t-il ajouté, Israël a suspendu le transfert de recettes fiscales palestiniennes. Le processus de paix traverse une période cruciale, a estimé le représentant de la Turquie.

Appelant à la réconciliation entre Palestiniens, le représentant a souligné qu'en agissant de manière unie, les Palestiniens pourront faire entendre leur voix et obtenir davantage de soutien à leur cause. Il a réaffirmé que la Turquie était engagée à appuyer les droits des Palestiniens. Le représentant a demandé par ailleurs la levée du blocus à Gaza et a appelé la communauté internationale à poursuivre ses efforts pour y parvenir.

S'agissant de la dimension humanitaire de la crise syrienne, le représentant a rappelé que le peuple syrien attendait désespérément l'action de la communauté internationale et, en particulier, de la part du Conseil de sécurité. « Nous allons continuer à aider le peuple syrien pendant cette période difficile », a-t-il assuré, avant de rejeter les allégations adressées à l'encontre de sa délégation. Avant de conclure, il a encouragé M. Robert Serry à stimuler les efforts visant la reprise des pourparlers directs.

M. RODOLFO REYES RODRIGUEZ (Cuba) a déclaré que le Conseil de sécurité devait jouer son rôle pour faire respecter la paix et la sécurité internationales et adopter des mesures concrètes pour qu'Israël mette un terme à ses abus. Le principal problème politique au Moyen-Orient est l'agression systématique d'Israël contre la Palestine, a-t-il ajouté. Le représentant a également estimé que le Conseil de sécurité devait examiner et approuver sans délai la demande faite par la Palestine en 2011 de la reconnaître comme État Membre à part entière des Nations Unies. Cuba demande également à Israël de mettre un terme à son occupation de tous les territoires arabes et réitère sa position en faveur d'une paix juste et durable pour tous les peuples de la région du Moyen-Orient, a-t-il dit.

M. Reyes Rodriguez a en outre condamné les actes violents commis en Syrie contre des civils innocents par toutes les parties impliquées dans le conflit. Il a ensuite réaffirmé le droit du peuple syrien à exercer pleinement son autodétermination et sa souveraineté, sans aucune sorte d'ingérence extérieure ou d'intervention étrangère.

M. PALITHA KOHONA (Sri Lanka) a tenu à souligner l'obstacle que constituent les colonies de peuplement israéliennes aux efforts visant à relancer le processus de paix entre Israéliens et Palestiniens. Après avoir rappelé la détérioration de la situation à Gaza, le représentant a reconnu les besoins d'Israël en matière de sécurité. Israéliens et Palestiniens, a-t-il conseillé, pourraient jouir de la paix et de la sécurité, s'ils recherchaient une solution politique mutuellement agréée, axée sur le respect des droits de l'homme.

M. JORGE VALERO BRICEÑO (Venezuela) a rappelé les droits ancestraux des Palestiniens sur leurs terres, lesquels, a-t-il dit, remontent à entre 5 000 et 9 000 ans avant notre ère. Il a parlé du « cordon ombilical » d'un peuple avec ses racines ancestrales très anciennes, qui explique la résistance héroïque du peuple palestinien. Il a regretté que des membres du Conseil de sécurité aient empêché de conclure des arrangements permettant d'arriver à une solution pacifique à la question de Palestine. L'aggravation du conflit est associée à l'impunité avec laquelle agit la puissance occupante, qui profite du droit de veto d'un membre du Conseil de sécurité, a estimé M. Valero Briceño. Le Venezuela, a-t-il dit, dénonce les violations des droits de l'homme, du droit international et du droit international humanitaire commises par Israël. Il a aussi déploré la destruction des infrastructures de base et des cultures, les assassinats et les massacres. Le contrôle des réserves de pétrole du Moyen-Orient, a-t-il ajouté, est la question clef.

M. Valero Briceño a ensuite lancé un appel afin que cesse la violence armée en Syrie, en appelant en particulier les forces de l'opposition à prendre en compte l'initiative, proposée il y a quelques jours par le Président Bashar Al-Assad. Il a également dénoncé l'intervention étrangère de certaines puissances qui ne cherchent qu'à atteindre leurs objectifs colonialistes. Tout terrorisme est pernicieux, a-t-il déclaré, avant de réaffirmer sa conviction que le dialogue politique et l'utilisation de moyens pacifiques sont les seuls moyens

de résoudre les conflits. Enfin, il a réaffirmé le soutien du Président Hugo Chávez en faveur des aspirations légitimes de l'État de Palestine à devenir membre à part entière des Nations Unies.

M. GUILLERMO E. RISHCHYNSKI (Canada) a estimé qu'en Syrie, la tentative désespérée de Bashar Al-Assad pour s'accrocher au pouvoir et priver les Syriens de leurs droits démocratiques légitimes était à la fois tragique et vaine. Il incombe à la communauté internationale d'agir, a dit le représentant en demandant instamment au Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales en imposant des sanctions contraignantes à l'encontre du régime Al-Assad.

S'agissant de l'Iran, le Canada, a-t-il dit, est convaincu que le régime actuel constitue la plus grande menace qui se pose à la paix et la sécurité internationales. M. Rishchynski a appelé les Nations Unies et tous les États Membres à user de leur influence auprès du régime iranien pour l'amener à apporter des changements urgents et significatifs à ses orientations concernant son programme nucléaire, à commencer par l'ouverture d'un dialogue constructif à la fois avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le groupe des « 5+1 ». Le représentant a en outre dénoncé la répression systématique des droits de la personne en Iran, faisant état d'exécutions, y compris dans des stades et des parcs publics. Il a également condamné les violations perpétrées par les services de sécurité iraniens, la diminution progressive de la liberté d'expression, la persécution des minorités ethniques et religieuses et les restrictions strictes imposées à la vie sociale et religieuse.

S'agissant de la question palestinienne, le représentant du Canada a notamment estimé que, pour son pays, le fait d'autoriser les Palestiniens à siéger sous le nom d'« État de Palestine » préjugait de l'issue des négociations sur le statut final et rendait plus difficile la reprise des pourparlers de paix.

M. JEROBEAM SHAANIKA (Namibie) a estimé que le processus de négociation au Moyen-Orient aurait besoin d'un négociateur indépendant et de partenaires déterminés à arriver à une solution logique. Il a rappelé que son pays avait voté en faveur de la résolution ayant octroyé le statut d'État observateur non membre de l'ONU à la Palestine, parce qu'il était convaincu que cela contribuerait à faire avancer le processus de paix. Si cette décision avait été accueillie par des manifestations pacifiques dans le Territoire palestinien occupé, Israël a, au contraire, réagi en prenant des mesures punitives contre le peuple palestinien. Le représentant s'est dit préoccupé par l'annonce faite par Israël de construire plus de 7 000 unités de logements en Cisjordanie, notamment dans la zone E1. Il a estimé que ces constructions, ainsi que celle du « mur d'apartheid », constituaient des obstacles à la solution à deux États. Ces activités sont en outre contraires à l'avis consultatif que la Cour internationale de Justice a rendu en 2004. M. Shaanika a également dénoncé la suspension du transfert de recettes fiscales palestiniennes.

Le représentant a averti que le processus de négociation ne devrait pas demeurer dans l'impasse. La Namibie appuie la relance du processus de paix au Moyen-Orient, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité, des principes de Madrid, de la Feuille de route du Quatuor, de l'Initiative de paix arabe et des accords existants actuellement entre les parties israélienne et palestinienne, a assuré son représentant. M. Shaanika a également réaffirmé le soutien de son pays au droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Si Israël a droit à la sécurité, la poursuite de cet objectif ne doit pas servir de prétexte à la violation des droits de l'homme du peuple palestinien, a-t-il rappelé avant de conclure.

M. CHARLES T. NTWAAGAE (Botswana) a déclaré que le printemps arabe a envoyé un signal clair à travers le Moyen-Orient et au-delà. Il a rappelé que 60 000 personnes ont été tuées en Syrie depuis le début du conflit il y a 23 mois. Il a exhorté les Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, à prendre ses responsabilités pour prévenir de nouveaux massacres. Il a exhorté les membres du Conseil de sécurité à cesser d'être préoccupés par des intérêts stratégiques et de privilégier la sécurité de la population syrienne. Il est temps que les images d'enfants terrorisés au milieu de ruines et de décombres laissent la place à des images d'enfants souriants et heureux au milieu de leurs familles, a déclaré M. Ntwaagae. Il a regretté que depuis fort longtemps maintenant, la communauté internationale n'ait pas été en mesure de trouver une solution durable à la situation au Moyen-Orient, notamment en ce qui concerne la question de la Palestine. Il a exhorté les parties à faire preuve du courage nécessaire pour parvenir à une solution équilibrée, en jugeant impératif que les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité soient respectées.

M. ABDULRAHMAN YAQOUB AL-HAMADI (Qatar) a salué l'octroi du statut d'État observateur non membre de l'ONU à la Palestine en 2012 et a souhaité qu'elle soit admise en tant que membre à part entière de l'Organisation. Malgré le consensus international, le Gouvernement israélien n'a pas fait preuve d'un intérêt sincère pour créer des conditions propices à la solution à deux États, a-t-il regretté. Le Conseil, a-t-il estimé, doit se montrer uni pour condamner clairement l'implantation de colonies de peuplement israéliennes

et soutenir le processus de paix sur la base des résolutions des Nations Unies. Le représentant a également dénoncé les tentatives d'Israël de judaïser la ville de Jérusalem et d'altérer son identité arabe et islamique. Jérusalem, avec ses mosquées et ses églises, restera une ville arabe musulmane et chrétienne, a-t-il affirmé. Le représentant du Qatar a demandé au Conseil de sécurité de créer un comité international chargé d'enquêter sur les pratiques injustes israéliennes. La communauté internationale doit faire pression sur les autorités israéliennes afin de mettre fin aux souffrances des Palestiniens emprisonnés en Israël, a-t-il insisté. La solution à la crise au Moyen-Orient dépend du retrait du Territoire palestinien occupé et du Golan syrien occupé, ainsi du territoire libanais occupé, a-t-il souligné.

Le Qatar soutient le peuple frère palestinien, a poursuivi M. Al-Hamadi, en précisant que son pays avait contribué à la reconstruction de Gaza. En outre, l'Émir du Qatar avait été le premier dirigeant à se rendre dans la bande de Gaza pour exprimer sa solidarité avec le peuple palestinien, a-t-il rappelé. En ce qui concerne la Syrie, le représentant a déploré la situation humanitaire et le nombre de décès parmi la population civile. Il a aussi souligné le nombre important de réfugiés syriens et de personnes déplacées du fait de ce conflit. Une intervention internationale est donc nécessaire pour résoudre cette situation, conformément à la Charte des Nations Unies et aux normes internationales, a-t-il lancé. Le représentant a mis l'accent sur les efforts déployés par son pays en faveur d'une solution pacifique en Syrie, notamment en soutenant les efforts du Représentant spécial conjoint des Nations Unies et de la Ligue des États arabes. Il a enfin dénoncé l'utilisation des armes chimiques par le régime de Bashar Al-Assad, qui a causé la mort de milliers de citoyens syriens.

M. USMAN SARKI (Nigeria) a plaidé en faveur d'une reprise des pourparlers directs entre les parties, exhortant le Quatuor à n'épargner aucun effort en créant un environnement favorable visant à réaliser cet objectif. Il s'est dit notamment préoccupé par la situation à Gaza, dénonçant ainsi le blocus imposé par Israël. Il a, en outre, souhaité l'admission de la Palestine au sein des Nations Unies en tant qu'État Membre à part entière.

S'agissant de la situation en Syrie, le représentant nigérian a indiqué que son pays était favorable à un règlement rapide et pacifique de la crise dans le cadre d'un processus de réconciliation nationale conduit par les Syriens eux-mêmes. Il a déploré la détérioration de la situation et a regretté le fait que la communauté internationale n'a pas été en mesure d'y mettre fin par les instruments du dialogue, de la médiation et de la conciliation.

Reprenant la parole, le représentant de la République islamique d'Iran a répondu, en français, à la délégation du Canada. Celle-ci avait cité le programme nucléaire iranien, programme qui, a-t-il précisé, est essentiellement destiné à la production de l'énergie et de l'électricité. Il a regretté que le représentant du Canada ait oublié de mentionner qu'Israël est le seul pays de la région doté d'armes nucléaires. S'agissant des allégations relatives aux droits de l'homme, le représentant de l'Iran a fait remarquer que « les pays qui prétendent être la force même de la démocratie et les champions des droits de l'homme souffrent de paranoïa politique ». Il a rappelé que les organes du Conseil des droits de l'homme avaient condamné les actions honteuses de ces pays, citant en particulier les discriminations à l'égard des personnes autochtones et les violations de leurs droits, commises par le Canada.

* *** *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel